



## Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 9 juillet 2021 – 18h.

Le 9 juillet 2021 à 18h, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à huis clos en raison des mesures sanitaires contre la Covid 19, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2021

Date d'affichage : 2 juillet 2021

**Etaient présents** : Monique Doladille, Jean Pellet, Philippe Troï, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Sylvie Devès, Damien Lentier.

**Absent** : Sylvain Hiel

**Absents excusés** : Julie Glotz, Eric Pradier.

Julie Glotz donne procuration à Sylvie Devès, Eric Pradier donne procuration à Marie-Josée Roux.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- **Convention Ecole avec Mairies partenaires**
- **Subvention ASA**
- **Création poste ATSEM – CDD**
- **Transfert compétence éclairage public au SDE07**
- **Protocole de mise en place des relations entre le parquet (Tribunal Judiciaire de Privas) et les élus.**

*Secrétaire de séance : Sylvie Devès.*

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour, elle concerne :

Désignation d'un représentant pour la signature d'un acte en la forme administrative.

### **- 1ère délibération – Convention Ecole avec Mairies partenaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les différentes modifications nécessaires qui ont été apportées aux anciennes conventions qui régissaient jusqu'alors le fonctionnement de l'intercommunalité de l'école.

Cette synthèse permettra à une convention de regrouper toutes les prescriptions des Communes de Gravières, Les Salelles et Malarce S/Thines.

*Vote pour à l'unanimité.*

- **2<sup>ème</sup> délibération : Subvention ASA**

Madame le Maire rappelle les problèmes rencontrés par l'ASA Gravières-Marvignes-Les Salelles (irrigation), en particulier suite à l'accident électrique survenu il y a quelque temps. Les conséquences qui en découlent sont des problèmes financiers pour remettre les installations aux normes.

Les Maires des trois communes concernées se sont concertées et ont convenu d'émettre un avis favorable au principe de participation financière publique pour la sécurisation du réseau d'irrigation de ladite association.

Cette aide pourra prendre plusieurs formes, aides et solutions connexes avec les financeurs publics du département, de la chambre d'agriculture, de la région...

*Vote pour à l'unanimité.*

- **3<sup>ème</sup> délibération –Création poste ATSEM - CDD**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'organisation dans les classes maternelles de l'école intercommunale à la rentrée de septembre 2021.

En effet, l'augmentation des effectifs scolaires va nécessiter la création d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à temps non-complet (12 heures par semaine) en CDD pour une période de 36 semaines représentant la globalité de l'année scolaire 2021/2022.

*Vote pour à l'unanimité.*

- **4<sup>ème</sup> délibération – Transfert compétence éclairage public au SDE07**

Madame le Maire fait savoir aux élus que la gestion de la compétence de l'éclairage public peut être transféré au SDE07.

Elle précise que la commune est déjà membre de ce syndicat et lui a déjà confié la gestion d'autres compétences.

*Vote pour à l'unanimité.*

- **5<sup>ème</sup> délibération – Protocole de partenariat Parquet (Tribunal Judiciaire de Privas) / commune de Gravières**

La commune a la possibilité de signer un protocole avec ledit tribunal afin de développer et approfondir les relations partenaires en vue de renforcer les liens avec la justice de proximité.

Le protocole visera à faciliter notamment le rappel à la Loi, créer une pratique de transaction municipale afin de procéder au classement des faits sous réserve de réparation en nature.

*Vote pour à l'unanimité.*

## **6<sup>ème</sup> délibération – Désignation d'un représentant pour la signature d'un acte en la forme administrative**

Madame le Maire, en qualité d'Officier Public, a le pouvoir de recevoir et d'authentifier des actes concernant les droits immobiliers de la commune.

Cependant, durant cette opération, elle ne peut représenter la collectivité. C'est pourquoi il est nécessaire de désigner un Adjoint - Marie-Josée Roux- pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs.

*Vote pour à l'unanimité.*

### **Questions diverses :**

- Présentation du rapport d'étude énergétique du SDE07 concernant l'école.
- Transport scolaire pour l'école : à la demande de parents, la commune a fait une demande aux services des transports de la région pour la création d'un arrêt supplémentaire (Montjoc-Avols).
- Mise en place de la programmation des travaux de voiries sur la commune. Evocation des travaux de fauchage qui ont eu lieu dans le courant du mois de juin.
- Moustique Tigre : une information sur le site internet et sur les panneaux d'affichage va être mise en place.
- Prise de connaissance d'une demande de motion de la fédération nationale des Communes forestières.
- Bilan des travaux de la Place du Mas Bonnet.
- Information sur le bornage du terrain de Joachim Glotz pour achat terrain
- Formation des agents techniques : plusieurs sessions sont prévues (CACES-AIPR-secouriste du travail) qui s'échelonneront jusqu'à la fin de l'automne.
- Les travaux de peinture sur la porte de l'Eglise vont pouvoir démarrer, le ton ayant été choisi en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France.

Fin de la séance : 20 heures 30

Les délibérations sont visibles en Mairie.